Objet : respect des droits statutaires des professeurs des écoles

Créteil le 23 juin 2025

Monsieur le Directeur académique,

Nous vous avons fait part, ce matin, lors du groupe de travail, de notre opposition aux 37 nouvelles fermetures de classes que vous envisagez de proposer lors du Comité Social d'Administration départemental du jeudi 26 juin prochain.

Nous tenons, par la présente, à réinsister en particulier sur la remise en cause des droits statutaires des collègues que constituerait la suppression de leur poste après le mouvement.

Une telle mesure aurait pour conséquence de remettre en cause dans les faits les règles du mouvement et le barème des collègues qui en deviendraient en quelque sorte victimes puisque se retrouvant du jour au lendemain sans poste.

Aussi, nous demandons, si vous décidiez de maintenir ces fermetures, que tous les collègues nommés à titre définitif soient maintenus durant la prochaine année scolaire, dans l'école où ils sont titulaires d'un poste.

Nous tenions à vous faire part de notre position unanime avant le CSA du jeudi 26 juin.

Soyez assuré, monsieur le Directeur Académique, de toute notre considération.

P/ le SNUDI-FO 94
Luc BENIZEAU
Yves GREINER
Olivier LEGARDEUR
Sylvain WOIRY

P/ la FSU-SNUipp 94
Dominique ANGELINI
Marion FOURET
Cyrille MICHELETTA

P/ la CGT'Educ'action 94
Périne DE ARAUJO

P/ SE-Unsa 94
Bastien DIAZ
Laurent BAYSSIERE